comme si tous les représentants de la victime vivaient en France, puis on attribuera à ceux qui y résident la part qui leur reviendra. D'après ce calcul, si la victime décédée laisse deux enfants dont un réside à l'étranger, et si le droit de ces enfants est une rente de 25 % du salaire de leur père, l'enfant qui vit en France aura 12 1/2 % ; l'autre n'aura droit à rien. Ces calculs devront nécessairement être renouvelés souvent ; ils varieront d'après l'âge des enfants ou le décès de l'un d'eux. Il sera donc indispensable que les intéressés fournissent régulièrement à leur débiteur, lors des échéances, des pièces authentiques émanant des autorités de leur pays et constatant leur situation de famille.

Nous estimons que les ascendants et les descendants qui étaient à la charge de la victime, n'auront droit à la pension que s'ils justifient que le décédé n'a laissé à l'étranger ni conjoint, ni enfants qui pourraient invoquer à leur profit les dispositions de la loi du 9 avril 1898. Les parents ou les frères ou sœurs de la victime habitant en France au moment de l'accident d'un de leurs enfants ou de leur frère, n'auraient pas le droit de réclamer une indemnité si celui-ci était marié et s'il avait sa femme et ses enfants à l'étranger.

FRÉDÉRICKA.

LES PROPOS DE ROSALIE

Épaule de mouton à la Sainte-Menehould. — Croûtes aux champignons. — Boudin aux foies de volaille ou de lapin. — Procédé pour se débarrasser des moustiques. — Mixture contre les piqûres d'insectes.

Par ces journées de grosses chaleurs les appétits s'engourdissent et l'on a de la peine à avaler quelques bribes de viande. C'est le moment où les maîtresses de maison doivent déployer toutes les séductions de leur génie culinaire pour préparer quelques plats excitants. C'est parfois bien difficile, et l'on se creuse la tête pour varier les menus quotidiens.

Heureusement Tante Rosalie est là pour chercher à la place de ses chères petites nièces.

Aujourd'hui elle a fouillé jusqu'au fond de ses cartons, mais elle n'a pas perdu son temps, car elle a trouvé quelques vieilles recettes dont vous lui direz des nouvelles.

Voici tout d'abord un plat de résistance : c'est une épaule de mouton à la Sainte-Menehould. On ne connaît plus guère cette préparation qui est cependant délicieuse et très appétissante. De plus mon plat est facile à faire.

On achète une jolie épaule de mouton, on la fait cuire dans du bouillon, on y ajoute du poivre, du sel, du persil, de la ciboule, des échalotes, une gousse d'ail, du thym, du laurier, des oignons et des carottes ; quand elle est cuite on la pane et on l'arrose avec le dégraissis de la cuisson ; on fait ensuite une sauce avec deux cuillerées de bouillon dans lesquelles on délaye du beurre manié dans de la farine et des jaunes d'œufs ; on fait lier sur le feu, on verse cette sauce sur l'épaule et l'on fait prendre de la couleur sous un four de campagne ; on la sert ensuite, soit sur une sauce claire à l'échalote, soit sur une sauce tomate ou même sur une purée de lentilles, de pommes de terre ou d'oseille.

—×—

Un tout petit plat, maintenant, mais qui est délicieux. Il s'agit de croûtes aux champignons. C'est excellent, et pas bien coûteux. Voici ma recette :

Faire fondre du beurre dans une casserole ; y mettre les champignons pour les faire cuire ; jeter dans la casserole une poignée de farine, remuer bien pour lier la sauce ; y ajouter peu à peu un verre de bouillon ,sel, poivre, et un peu de jus de viande. Préparer de petits pains dont on a enlevé une partie de la mie ; les faire roussir dans du beurre ; au moment de servir, les garnir avec les champignons ; verser la sauce sur le plat, après avoir dressé des croûtes sur celui-ci.

Très joli comme coup d'œil et très bon aussi.

—×—

Enfin troisième exquise recette, nous allons préparer du boudin aux foies de volaille.

On peut employer indistinctement des foies de poulet ou de lapin. Les très vieilles cuisinières connaissent à peu près seules encore ce genre de boudin qui est très excitant pour déjeûner.

Ainsi donc nous commençons :

Faites bouillir du lait avec trois oignons coupés en tranches, de la coriandre,persil, ciboule entière,thym, laurier, faites réduire ce lait à un tiers : quand il est réduit, passez au tamis, mettez dedans plusieurs foies de lapins ou de poulets hachés, une demi-livre de panne coupée en petits carrés, sel et fines épices ; mêlez des jaunes d'œufs, faites chauffer le tout sur un petit feu en le remuant toujours ; quand tout est bien mêlé et point trop chaud, vous entonnez ce boudin dans des boyaux de porc d'environ huit pouces de long ; ne les emplissez qu'aux deux tiers, parce qu'en cuisant ils renfleraient et feraient crever votre boudin. On fait cuire ce boudin à l'eau légèrement salée dans une marmite, puis lorsqu'il est refroidi, on le passe sur le gril comme le boudin de porc.

C'est facile à confectionner et cela permet de changer un peu sa cuisine ordinaire.

—×—

Il faut que je vienne maintenant au secours de nièces qui habitent la campagne et qui m'écrivent qu'elles sont dévorées par les moustiques autrement dit cousins.

Evidemment ces ont le sarbres qui les attirent,mais voici un moyen de ne pas être piquées la nuit qui m'a presque toujours réussi.

Vous commencez par fermer les fenêtres de votre chambre, puis vous placez au milieu de la pièce une lanterne allumée dont les verres auront été enduits de miel à l'extérieur. Les insectes attirés par la lumière s'engluront et ne pourront se dégager.

Enfin pour protéger la peau contre la piqûre des insectes, on recommande le mélange suivant qui, paraît-il, réussit à merveille. C'est un mélange de : 1 partie éther acétique, 2e parties encalyptol, 8 parties eau de Cologne et 10 parties teinture de fleurs de pyrèthre.

Pour l'emploi, on délaye avec 5 à 6 fois autant d'eau et on applique sur les parties à protéger, notamment sur le visage et les mains.

J'espère qu'avec ces deux procédés vous n'aurez plus à souffrir des douloureuses piqûres de messieurs les moustiques.

Tante ROSALIE.

Le jeu conduit au vol, et la soif au tonneau;
L'amour des parfums mène au savon du Congo.

Chronique Locale

ROUBAIX

C'EST avec un grand sentiment de tristesse que nous avons appris la mort de M. Paul Dazin, ancien conseiller municipal.

Homme de foi sincère, catholique convaincu, Paul Dazin avait compris de bonne heure ce que c'est que le devoir civique. Dès sa jeunesse, il lutta, avec énergie, pour la défense des idées d'ordre et de liberté. Il fut, pendant de longues années, l'un des membres les plus actifs et les plus admirablement dévoués de nos comités électoraux.

Aidé de quelques citoyens dévoués et clairvoyants, il réussit, en 1882, lors d'une élection complémentaire, à faire entrer, à la mairie, une minorité libérale qui combattit la majorité radicale socialiste alors au pouvoir. Deux années plus tard, la liste républicaine indépendante triomphait toute entière; M. Paul Dazin se trouvait parmi les élus.

Depuis 1888, M. Paul Dazin ne s'occupait plus de politique militante, et s'était entièrement consacré à l'agriculture. Il avait une immense exploitation en Tunisie. C'est à la suite d'une magnifique exposition à Tunis, des produits de ses propriétés qu'on lui donna la rosette d'officier du Nicham Iftikar.

Il avait reçu précédemment la croix de chevalier de Saint-Grégoire le Grand, juste récompense des services rendus à la cause catholique.

Depuis longtemps déjà, sa santé très ébranlée donnait de vives inquiétudes à sa famille et à ses amis. Il y a environ deux mois, au cours d'un voyage en Tunisie, il fut frappé d'une atteinte d'apoplexie.

Pendant quinze jours on le crut perdu, mais son état s'étant légèrement amélioré, il put être ramené, à Roubaix, où on espérait, sinon le guérir complètement, du moins retarder quelque temps encore le dénouement fatal.

C'est samedi matin qu'il est mort.

Au nom des amis de Paul Dazin, de ses compagnons des luttes passées, nous saluons ce vaillant qui nous devance dans la mort. Tous nous garderons le pieux souvenir de cette âme vraiment virile.

A sa veuve, à ses enfants, à toute la famille Dazin-Motte, nous disons notre profonde et douloureuse sympathie.

Alfred REBOUX.

LES TROUBLES ÉLECTORAUX DE ROUBAIX. — Les manifestations de lundi. — Le citoyen Meurant et six autres collectivistes poursuivis. — L'enquête ouverte sur les scènes tumultueuses qui ont suivi les élections est enfin terminée. Disons de suite qu'elle confirme, comme on va le voir, les récits que nous en avons publiés. Tout ce que nous avons dit, notamment du rôle actif joué par le citoyen Meurant, qui a conduit la principale des bandes émeutières, est corroboré par cette enquête. Ainsi tombe la légende qu'avait voulu créer le bedeau de la Libre-Pensée roubaisienne, en prétendant qu'il était intervenu seulement pour calmer les esprits échauffés de ses camarades.

M. Grimaldi ,commissaire de police du 5e arrondissement, a, en effet, dressé des procès-verbaux pour tapage nocturne, embarras de la voie publique au Pont du Laboureur, vol d'une banderolle tricolore, Grande-Rue et complicité de bris de clôture à l'Institut Technique, aux sept individus dont les noms suivent :

1. Aristide Meurant, âgé de 51 ans, employé à la coopérative socialiste « La Paix », demeurant rue du Fontenoy, cour Moreau, 31 ;
2. Marceau Meurant, son fils, 23 ans, teinturier, même adresse ;
3. Henri Staelens, 32 ans, jardinier, rue Fabert, cour Depleechin ;
4. Jérôme Caudde, 27 ans, journalier, rue de Bouvines, cour Fontier, 16 ;
5. François Deprince, 29 ans, apprêteur, rue de Trente, 9 ;
6. Joseph Vanhecke, éboueur, 35 ans, rue de Condé, 27 ;
7. Edouard Ségard, éboueur, 51 ans, rue Saint-Louis, cour Screpel, 1.

Les deux délits, — vol et complicité de bris de clôture, — reprochés à tous ces prévenus, sont passibles du Tribunal correctionnel.

Le siège du « Café de l'Univers ». — De son côté, M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, a dressé un procès-verbal à Emile Maes, électricien, demeurant rue de la Lys, 34, pour bris de clôture et rébellion envers la police.

Emile Maes, s'était vanté, dimanche soir, dans les cafés de la place de la Gare, d'avoir brisé les glaces du « Café de l'Univers » et d'avoir réussi à échapper aux agents qui voulaient l'arrêter, « en leur flanquant des baffes », selon sa propre expression.

Cet individu a été confronté, samedi matin, avec les agents qui ont été frappés en face du « Café de l'Univers », il a été parfaitement reconnu par eux. C'est en voulant arrêter Emile Maes que le brigadier de police Desprès a été frappé par un manifestant d'un coup de tire-point dans la cuisse gauche.

On s'étonnera peut-être que ces individus n'aient pas été mis en état d'arrestation, c'est que le flagrant délit n'existe plus pour eux. Ils comparaîtront devant le Tribunal comme prévenus libres.

MÉDAILLE DU TRAVAIL. — La médaille du travail vient d'être décernée à l'un de nos concitoyens, M. Edouard Haimey, qui a été caissier-comptable, de 1849 à 1880, chez M. G. Rogues, négociant en tissus, rue Neuve.

Toutes nos félicitations au très sympathique secrétaire du Dauphin.

LES SUCCES DU COLLÈGE. — En philosophie: MM. Maurice Debaisieux, Achille Glorieux et Joseph Malley sont reçus bacheliers ès-lettres. — En rhétorique, M. Louis Glorieux est reçu ; M. Pierre Dellemme reste admissible.

NOUS APPRENONS que M. Paul Delmasure, élève de l'Université Catholique, vient de passer avec succès l'examen d'anatomie devant l'Université officielle de Lille.

BREVET SUPERIEUR. — Nous apprenons avec satisfaction le succès de Mademoiselles Aline Marchand et Marie Florent, élèves de la Sainte-Union, rue de l'Espérance. Elles viennent de subir avec honneur les épreuves du certificat supérieur.

Nos sincères félicitations aux jeunes lauréates.

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — *Réunions du dimanche 28 juillet 1901,* au siège Syndical, 22, rue de la Paix, à 11 heures et demie précises, Comité Ouvrier d'Études Sociales. Ordre du jour : Examen du projet de loi sur les retraites ouvrières. A six heures précises, assemblée générale de la *Section des Décorés et Médaillés.* Ordre du jour : Paiement des cotisations, distribution des photographies. Le secrétaire de la Section sera de 11 heures et demie à 1 heure au siège de la Société à la disposition des sociétaires qui préféreraient prendre leur photographie à cette heure là.

Réunions des Sociétés d'Epargne du dimanche 28 juillet 1901. — à 4 heures, Société d'Epargne St-Paul; à 4 heures et demie, Société d'Epargne St-Rémy; à 5 heures, Société d'Epargne St-Louis; à 5 heures et demie, Société d'Epargne St-Gervais. Recettes mensuelles.

INTERRUPTION DE CIRCULATION. — Par arrêté du 25 juillet courant, la circulation sera interrompue du 29 juillet au 7 août prochain sur le chemin d'intérêt commun n° 148, de Roubaix à Hem et à Blandain, entre les points métriques 2 k. 079 et 2 k. 337, pour l'exécution de travaux. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les chemins vicinaux ordinaires n° 10 d'Hem et 9 de Roubaix.

LA FOIRE AUX PLAISIRS de la Fédération des Associations des anciens élèves des écoles publiques de Roubaix, aura lieu, aujourd'hui et lundi à l'ancien Collège, rue du Collège.

Le comité nous écrit que le produit de cette fête est destiné à être réparti entre toutes les associations fédérées, pour leur permettre de distribuer des secours aux enfants nécessiteux ou de décerner des récompenses aux élèves les plus méritants des écoles.

Le public sera admis à partir de deux heures et demie, la fête commencera à trois heures précises.

Le torodrome, les fantaisies-concert, le cirque d'amateurs, les théâtres du Chat Noir et de la rue Turgot, le cinématographe, l'Olympia-concert etc., etc., donneront des séances pendant toute la durée de la fête, seule l'Association de l'Institut Sévigné ne donnera qu'une représentation de *Cendrillon,* à trois heures.

Dans l'après-midi, il y aura concert par la fanfare Delattre et le soir fête de nuit avec illuminations et éclairage à giorno. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la fanfare Delattre.

1. les Carabiniers, Gurtner; 2. cortège de ballet, Montagne; 3. polka pour piston, Gérin (soliste M. G. Bauwens); 4. les grandes Manœuvres,Guillemant; 5. Redowa Orientale, Van Groningen; 6. les Triumvirs, Baudonck; 7. Gavotte, Turine; 8. Carmen, Bizet.

LA DUCASSE DE LA PLACE DU PROGRES. — C'est le dimanche 25 août qu'aura lieu la ducasse de la place du Progrès. De nombreux divertissements sont organisés par les habitants du quartier ; nous en donnerons le programme ultérieurement.

ARRETE POUR TENTATIVE DE VOL. — Le concierge de l'établissement de M. Emile Roussel teinturier, rue Watt, remarquait hier, qu'un ouvrier de la maison avait dissimulé sous ses vêtements un robinet en bronze pesant sept kilos. Il en fit part au directeur, qui, à son tour, informa M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement.

L'ouvrier, Alphonse Maton, mécanicien, âgé de 58 ans, demeurant à Croix, au fort Boulanger, a été mandé par le commissaire de police, qui, après l'avoir interrogé, l'a maintenu en état d'arrestation.

DEUX ENFANTS GRIEVEMENT BLESSES. — Samedi, vers midi, deux écoliers d'une dizaine d'années, Auguste Quint, demeurant rue Louis Decottignies et Georges Lepoutre, demeurant rue Daguesseau, cour Grimonprez, 13, étaient à la maraude dans le jardin de M. Tiers-Lézy, rue d'Hem.

Les enfants étaient montés sur un poirier; à un certain moment, ils se trouvèrent tous deux sur la même branche. Celle-ci étant venue à se détacher sous leur poids, ils furent précipités dans le vide et vinrent s'abattre lourdement sur le sol.

Georges Lepoutre a eu les poignets fracturés et a reçu des contusions au ventre ; Auguste Quint porte de nombreuses contusions sur tout le corps, principalement à la tête.

M. le docteur Harlet a soigné les petits imprudents et les a fait entrer à l'Hôtel-Dieu.

UN CABARET MAL TENU. — L'agent de sûreté Gaillet, a dressé une contravention à Emma Verriest, veuve Lepers, âgée de 43 ans, cabaretière, rue de l'Alouette, 28, qui est inculpée d'avoir tenu un estaminet borgne.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un bâcleur de MM. Lemaire et Dillies, s'est contusionné les reins en tombant dans un escalier. M. le docteur Godefroy, qui a examiné l'ouvrier, Alexandre Verdonck, âgé de 13 ans, demeurant rue Fabert, lui a prescrit huit jours de repos.

— A la filature de cotons de M. Carlos Masurel, un ouvrier maçon, Louis Lefebvre, âgé de 43 ans, demeurant à Hem, est tombé par suite d'un faux mouvement d'une échelle sur laquelle il était monté, d'une hauteur de quatre mètres. M. le docteur Prouvost a constaté des contusions au thorax, au bras et au poignet gauche, contusions qui le forceront à chômer dix jours.

— Au peignage de MM. Léon Allart et Cie, l'une des lisseuses, Joséphine Florin, âgée de 42 ans, demeurant rue d'Inkermann, s'est blessée à la main gauche, avec son couteau. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Druesne.

— Maria Cannie, soigneuse, âgée de 25 ans, demeurant à Wattrelos, travaillant pour le compte de M. Auguste Lepoutre, fabricant, a été blessée à la main droite, en voulant tirer une mèche de laine pendant la marche du son métier. M. le docteur Ballenghien lui a prescrit huit jours de repos.

— Dans le même établissement, Modeste Houzet, bâcleur, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Guinguette, cour Mulliez, s'est blessé au bras droit, en tombant dans un carreau de vitre. M. le docteur Lepoutre lui a ordonné douze jours de repos.

— Charles Barbieux, apprêteur, âgé de 14 ans, demeurant rue du Fort, occupé dans l'établissement de M. Alexandre Moormann, s'est brûlé au bras droit, pendant son travail. M. le docteur Montaigne lui a prescrit six jours de repos.

—Marie Acquart, encaisseuse, âgée de 15 ans, demeurant rue des Fleurs, cour Destombes, a été blessée au pied gauche par la chute d'un bac. L'ouvrière, qui est occupée dans la filature de M. Jules Ernoult, devra, d'après M. le docteur Picquet, subir dix jours de repos.

— Un aide-gazier, de la Compagnie du gaz, Georges Prévost, âgé de 22 ans, demeurant rue Voltaire, s'est blessé au pied gauche, en descendant d'une échelle. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur De Gandt.

— Juliette Guisset, soigneuse, âgée de 35 ans, demeurant rue Nabuchodonosor, travaillant pour le compte de M. Auguste Lepoutre, fabricant, s'est blessée en soulevant un panier. M. le docteur Dupré lui a prescrit vingt jours de repos.

LE REPOS DU DIMANCHE. — Service des Pharmacies. — Pharmaciens de garde : Quartier du Centre, M. Richard, place de la Liberté ; quartier de la Gare, M. Vasseur, 100, rue du Grand-Chemin.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. — Fraternité des hommes. — Aujourd'hui ont lieu les réunions mensuelles de la Fraternité : la première a lieu à six heures et demie du matin ; la seconde a lieu à onze heures quarante-cinq du matin.

BEURRE D'OOSTCAMP, frais à 3 fr. 80 le kilogramme ; salé, en motte de 2 kilogrammes, à 3 fr. 60 le kilogramme.

LA PERSONNE qui a trouvé, samedi après-midi, de la rue Neuve à la Grand'Poste, 200 francs en billets est priée de les déposer de suite rue Mimerel,12. Récompense. 89896

IL EST IMPOSSIBLE de trouver un médicament plus efficace que les PILULES DU Dr SOMER pour faciliter la *digestion,* combattre la *constipation* et ses suites, l'*engorgement bilieux* et *glaireux,* la *migraine,* les *vertiges,* etc. Le flacon : 2 fr. Dépôt à Roubaix, Pharmacie Boyaval, 108, rue de Lannoy. 40632

Mes CHOMBART-PAYEN, 7, rue du Bois. — Fin de saison grand rabais sur tous les articles d'été tels que : Confections, Jaquettes et Collets, Costumes Tailleur, Jupes, Jupons, Chemisettes et Corsages, Peignoirs en tous genres.

Communications

ROUBAIX. — Mélomanes Roubaisiens. — Les membres honoraires et amis qui voudraient profiter de la réduction pour le voyage d'Anvers qui aura lieu les 4 et 5 août, sont prévenus que la liste des adhésions sera close le mercredi 31 courant.

CROIX

Les Scandales de la Mairie de Croix

Nous n'avons aucun fait nouveau à signaler aujourd'hui. L'enquête de l'inspecteur des finances a continué encore dans la matinée de samedi et a porté particulièrement sur le contrôle à domicile des écritures de certains fournisseurs. Elle reprendra lundi matin.

Quoi qu'en dise un journal, qui, en cette circonstance, a montré une bonne volonté surprenante, l'instruction de cette affaire ne prend pas le moins du monde une tournure inattendue et ne promet pas de résultats contraires à ceux qu'on attend. La source « autorisée » où ce journal dit puiser ses informations, nous paraît à nous plutôt suspecte.

PATRONAGE SAINT-MARTIN. — Ce soir, à six heures, la société de gymnastique « Saint-Georges », recevra son président d'honneur, M. Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement. Elle recevra également l'Harmonie municipale qui a voulu lui donner une aubade à l'occasion des succès remportés au concours fédéral de Gand.

UNE SCENE SCANDALEUSE. — De nouveaux renseignements nous sont parvenus sur la scène qui s'est déroulée rue Lamartine (et non rue du Tonkin). Une brave ménagère, Mme Dumont, mère de huit enfants et dont la famille va encore s'augmenter, a été indignement maltraitée pour un motif futile par une de ses voisines, nommée Bouvy, femme Christiana. Cette dernière qui, paraît-il, a la colère facile, l'a même frappée au ventre d'un violent coup de pied. Comme nous l'avons dit, la femme Christiana a été l'objet d'un procès-verbal.

VIOLENCES LEGERES. — Mme Clémence Deportère, demeurant cour Duthoit, qui était inculpée de violences légères, a été relaxée sans dépens à l'audience de simple police du 25 juillet.

WASQUEHAL

UN ACCIDENT est survenu mardi après-midi dans une pâture dépendant de la ferme Deldalle et située le long du chemin de fer. Un jeune garçon de 6 ans, le jeune Depoorter, qui chassait devant lui deux jeunes chevaux, a reçu un coup de pied qui l'a assez sérieusement blessé. Il a été ramené à la maison paternelle par ses camarades. Son état inspire des inquiétudes.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré vendredi après-midi dans la maison de M. Henri Buffart, conducteur de machines à la teinturerie Hannart, rue Marceau. En rentrant vers trois heures et demie, après une courte absence, Mme Buffart et sa fille constatèrent que l'escalier conduisant aux chambres à coucher était rempli de fumée. Elles donnèrent aussitôt l'alarme et les voisins se précipitèrent dans la maison incendiée. Les premières personnes arrivées étaient MM. Barbieux, conseiller municipal ; Demeyer et Deledalle. Des échelles furent apportées et les sauveteurs gagnèrent par ce moyen l'étage où couvait le feu. Quelques seaux d'eau en eurent raison, mais malgré la rapidité des secours, le sinistre avait déjà causé des dégâts importants. Une garde-robe et un buffet pleins de vêtements et de linge étaient presqu'entièrement consumés. Dans l'un de ces meubles se trouvaient également huit obligations de Bruxelles. Le total des pertes est de 700 francs environ. Le mobilier est assuré. La cause de l'incendie est absolument inconnue.

LANNOY

ON A PLACARDÉ sur les murs de la ville une affiche dont voici le texte : « Réponse à un blackboulé. — Le citoyen Nys n'est pas content ! Il a une veste, il demande une doublure. Il veut, pour démissionner, le désistement de ce qu'il appelle : la minorité réactionnaire du Conseil. Quinze républicains ont été élus avec le même programme anti-collectiviste, sur une liste unique, contre un révolutionnaire. La minorité, c'est lui ! Les autres conseillers n'ont pas été mis en minorité devant le suffrage universel. Ils manqueraient à leur mandat en obéissant à cette injonction. Le citoyen Nys a été blackboulé. Il trouve digne de rester, c'est son affaire, et les autres n'ont rien à y voir. Suivant une formule devenue célèbre : l'incident est clos. » Un groupe de Lannoyens. »

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — Samedi matin, la gendarmerie de Lannoy, se trouvant sur la route départementale d'Hem à Forest, a arrêté, pour vagabondage, Charles Marius, âgé de 38 ans, originaire de Grenoble. Cet homme n'a ni profession, ni domicile.

LYS

LA FRAUDE. — Vendredi soir, vers dix heures, les préposés des douanes, Pierre Mauponné et Jules Herbaut, de la brigade de Lannoy, se trouvant de service au Pont-Béghin, ont arrêté un peigneur de lin, J.-B. Rivière, âgé de 32 ans, demeurant à Roubaix, rue Magenta, estaminet du Violon. Il portait pour 7 fr. 50 de tabac étranger ; il a été écroué à la gendarmerie de Lannoy.

BAISIEUX

UN CARROUSEL VELOCIPEDIQUE. — Dimanche 1er septembre, aura lieu, au Grand-Baisieux, un carrousel vélocipédique international, organisé par la « Jeunesse Cycliste du Grand-Baisieux ». Cette fête sportive sera donnée chez Mme Cornille. 120 francs de prix seront répartis entre les vainqueurs. Nous donnerons prochainement le règlement que devront suivre les amateurs qui participeront à cette course.

ASCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira en session ordinaire, le 1er août 1901, à huit heures du soir, pour traiter les questions suivantes : 1. Tribunal de commerce : nomination de deux membres ; 2. Assistance médicale gratuite : révision de la liste ; 3. Secours à domicile des vieillards : vote d'un crédit de 480 francs ; 4. Legs Mme Desquiens-Selosse : avis ; 5. Chemin rural reconnu n° 18.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5)
Spécialité d'**AFFICHES, Prospectus à bon marché programmes, Invitations, Convocations.**

CESSATION DE COMMERCE
LIQUIDATION GÉNÉRALE
BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Mon BIZARD-LEMERRE, 13, GRANDE-RUE, ROUBAIX
OCCASIONS RÉELLES POUR CADEAUX 85433

SABLÉ DES FLANDRES
dessert sec de grande qualité
AU BERCEAU D'ARGENT (Voir aux annonces).
Œufs frais, 13, rue du Bois.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de **MOREL-GOYEZ**, 29 et 27, *rue Royale,* à Lille, sont transférés et réunis 29, *rue Esquermoise,* ancienne maison HENRI DELESALLE. 7523

VILLÉGIATURE
LE CRÉDIT LYONNAIS
Fondé en 1863
Capital : 250 MILLIONS entièrement versés
Agence de Roubaix : 17, rue de la Gare
Agence de Tourcoing : 4, 6, 8, r. de l'Hôtel-de-Ville

LOCATION DE COMPARTIMENTS de coffres-forts
Le CRÉDIT LYONNAIS met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts avec combinaisons, pour la garde des *valeurs, papiers, bijoux,* etc.
Une clef, dont il n'existe pas de double, est délivrée à chaque locataire, qui, seul, peut ouvrir le compartiment qui lui est réservé.
La location se fait par mois, trimestre, semestre ou à l'année.
Une installation spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., contenant de l'argenterie, des objets précieux, etc. 89840d

WATTRELOS

A LA MAIRIE. — Heures de réception du public. — L'avis suivant, émanant de la mairie, a été placardé hier soir :

« Le maire et les adjoints se tiendront à la Mairie à la disposition de la population, tous les jours de neuf heures à neuf heures et demie du matin, et le samedi, de huit à neuf heures du soir, pour recevoir les demandes, réclamations, plaintes et communications des habitants.

» Signé : Le Maire,
» Docteur V. LEPLAT. »

LES COURSES. — Il est à espérer que le beau temps favorisera les courses. Jamais, depuis que la société est reconstituée, il n'y a eu autant d'inscriptions, et la réunion promet d'être particulièrement brillante. Il n'y a pas moins de cinquante-trois inscriptions de chevaux, et une seule course compte dix-sept inscrits comme partants. Le steeple-chase militaire, qui termine les épreuves, sera organisé par les officiers, qui ont, comme les années précédentes, répondu à l'invitation de la société.

UN ACCIDENT D'USINE. — Un jeune ouvrier taraudeur de l'usine de raccords en fer Lecat, Boutry et Cie, rue des Fleurs, Gustave Delerue, 15 ans, demeurant au Petit-Tournai, a eu l'index de la main droite emprisonné dans la commande de serrage, et la première phalange étant écrasée, a dû être amputée par M. le docteur Leplat, qui a prescrit, au jeune blessé, un repos d'un mois.

VIOLENCES ET INJURES. — Léopold Tinchant, 30 ans, fort Lillois, a été l'objet d'un procès-verbal pour injures proférées à l'adresse de Joseph Cayeux, dit « Patte de Glaine ». Mais, en revanche, Cayeux est inculpé de violences légères à l'égard de Tinchant. A chacun son dû, car dame police ne veut pas faire de jaloux.

UN SAUVETAGE D'ENFANT. — Le garde-champêtre Blain, se trouvant de service, samedi soir, vers sept heures, au hameau de Beaulieu, aperçut près de la mare de la ferme de M. Denis Dhalluin, un bébé de deux ans à peine. Il s'approcha dans le but de l'éloigner du danger, quand il aperçut, *flottant sur l'eau,* à un mètre de la berge, le corps d'un autre enfant, qui était prêt à sombrer. Il fut assez heureux pour l'attirer au bord, en s'aidant de son bâton. L'enfant, un bambin de trois ans, fut remis à ses parents, les époux Delecluse, qui habitent non loin de là, et qui, sans l'intervention providentielle du garde, pleureraient aujourd'hui la mort inévitable de leur petit enfant.

A PROPOS D'UNE SCENE DE VIOLENCES. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

» Je lis dans le *Journal de Roubaix* portant la date du 23 juillet, sous le titre : « Une vieille rancune », un article concernant l'agression dont j'ai été victime de la part du conseiller municipal collectiviste Carretta. Je tiens, par cette présente lettre, à mettre les choses au point.

» J'ai *été candidat de l'« Union Sociale et Patriotique »* aux dernières élections municipales de Wattrelos, dans la section du Crétinier, contre la liste collectiviste dont faisait partie le citoyen Carretta. Depuis cette époque, je

---

FEUILLETON DU 29 JUILLET 1901. N° 89

LE SERGENT RENAUD

Par PIERRE SALES

TROISIÈME PARTIE

L'Américaine

VI. — (SUITE)

Et, comme, dans son excitation, il marchait sans trop regarder devant lui, il se heurta contre la roue d'une victoria qui attendait à la porte de l'hôtel. En brossant la poussière, que cette roue avait plaquée sur sa manche, il regarda machinalement un écusson, peint sur la voiture, et reconnut les armes des Villepreux, ce qui lui fit murmurer avec épouvante :

— Et une voiture maintenant! Dans leur situation ?...

C'est complet... Ah! il faudra bien que ma fille en raison !

Et il pénétra dans la cour de l'hôtel. Arrivé au perron, il se trouva en face du marquis et de son fils. Le marquis tenait Frédéric par le bras, bien affectueusement, et semblait tout joyeux. A la vue du notaire, les deux hommes firent le geste de saluer; mais déjà le notaire s'était écarté et détournait la tête. Frédéric, stupéfait, allait lui parler; son père lui dit :

— Laissez donc, mon cher. Vous savez bien que le bonhomme a ses lubies.

Et il entraîna Frédéric. Le notaire entrait dans l'hôtel, en murmurant ragoussement :

— Oui, oui, les lubies d'un honnête homme, monsieur le gredin !

Il ne sonna point; il gravit l'escalier par deux marches, ce qui, chez lui, était le signe de la dernière agitation. Et il marcha droit au salon de la marquise. Là, il frappa, n'attendit même pas qu'on lui répondît et entra. Il vit sa fille en larmes, eut un cri de colère; puis, devant le regard étonné de la vieille marquise, il se sentit un moment embarrassé.

— Qu'avez-vous donc, Florimont ?

— Excusez-moi, madame, je viens chercher ma fille.

— Mais, monsieur, dit Juliette, je devais vous la ramener ce soir.

— C'est vrai, madame; mais des incidents imprévus m'ont obligé à venir la chercher sans retard. Et je vois, à ses larmes, que je n'arrive que juste à temps. Viens, Louise.

Louison obéit, le cœur déchiré, osant à peine se demander ce que signifiait cette brusque intervention de son père. Le notaire salua respectueusement les dames de Villepreux et partit entraînant sa fille, comme s'il avait reconquis un trésor. Quand il arriva à l'entrée de la cour, il eut une sorte d'hésitation. Le marquis de Villepreux et son fils étaient encore là, attendant évidemment son passage.

— Je te défends de regarder ces gens-là, dit-il vivement à sa fille.

Et il poursuivit son chemin, détournant encore la tête. Malgré la défense de son père, Louison jeta un regard suppliant à Frédéric; elle le vit blême de colère, tandis que le marquis semblait plus heureux que jamais. Elle murmura :

— Mon père, que faites-vous ?

— Mon devoir, en t'arrachant d'une maison où le déshonneur va entrer.

Ils avaient traversé la cour.

— Tiens! ajouta-t-il, en lui montrant la victoria, quand je te disais que ce Frédéric suivrait les traces de son père! Depuis longtemps déjà, les dames de Villepreux vont à pied; mais cela ne pouvait convenir à l'héritier d'un tel nom: à peine arrivé à Paris, monsieur a sa voiture... Et on la lui amène le jour même où son père est sur le point de...

Le notaire s'arrêta.

— Que veux-tu dire, père ?

— Ne m'en demande pas davantage.

— Parle, je t'en supplie.

— Tu n'apprendras toutes ces infamies que trop tôt; et tu me remercieras alors...

Le marquis et Frédéric étaient aussi sortis de la cour; ils virent le notaire qui filait, tirant sa fille, et qui disparut au coin de la première rue. Frédéric était navré.

—Je pense, dit froidement son père, que ma mère, ma femme et ma fille seront satisfaites. Quelle grossièreté!...

— Mais je ne comprends pas...

— A quoi bon chercher à comprendre la conduite d'un sot... et d'un ingrat? Car enfin ce petit bonhomme doit tout à notre famille. Remarques, mon fils, que c'est la seconde fois qu'il vient chercher sa Louisette avec de grands airs d'indignation, comme si notre maison n'était pas digne de frayer avec la sienne... Bah !

Et le marquis eut un geste très dégagé.

— Occupons-nous d'affaires un peu plus sérieuses. Montez donc dans votre voiture, Frédéric.

— Ma voiture !

— Oui, mon cher. Je ne suis pas riche; mais je veux que, pendant votre séjour à Paris, vous menies un train digne de vous.

Il aurait fallu à Frédéric une âme surhumaine pour ne pas éprouver un peu de consentement devant un aussi joli cadeau.

— Oh ! mon père, balbutia-t-il.

Et, malgré la pénible émotion qui venait de le secouer, il ne put s'empêcher d'examiner sa victoria, tout à la dernière mode, d'une élégance parfaite; le cheval noir, d'une très jolie race; le cocher, très correct, vêtu de la livrée des Villepreux...

— Mais c'est une folie ! s'écria-t-il.

— Pas du tout. — Après votre départ, nous renverrons le cocher, je revendrai le cheval; je ne conserverai que la voiture, qui porte vos armes, pour un nouveau congé... à moins, ajouta-t-il finement, que votre situation de fortune ne se soit si heureusement modifiée que vous ne puissiez tout garder. Allons, en route ! — Cocher, au bois de Boulogne!

Frédéric regarda son père avec reconnaissance; pouvait-il lui en vouloir de le gâter ainsi? Et, pendant le chemin, jusqu'au bois de Boulogne, ils ne parlèrent pas. Frédéric était tout au bonheur de cette jolie surprise; le marquis l'observait du coin de l'œil, et se disait : «Je le tiens!» Dans l'allée des Acacias, ils furent salués par une foule d'amis, dont la plupart se demandaient par quel prodige le marquis de Villepreux se promenait dans une voiture de maître, mais qui furent tous unanimes à reconnaître que son attelage était, dans sa simplicité, une merveille de goût et de bon ton, point qui les intéressait par-dessus tout. Tant mieux pour le marquis s'il avait trouvé une nouvelle veine au moment où on le croyait près de sombrer ! Parmi ceux qui les saluèrent, personne ne les examina plus attentivement, plus méticuleusement que M. Dickson. L'Américain, dès le lendemain de son arrivée, était devenu un hab